

Conditions générales pour les chantiers nature à destination des entreprises (et groupes adultes)

Déroulement d'un engagement

Une journée d'engagement est rythmée par ces étapes.

Matin:

- Arrivée, salutations
- Présentation du Parc avec une collation
- Eventuellement une courte marche jusqu'à la zone d'engagement avec des „inputs“ intéressants sur la valeur culturelle et naturelle spéciale du Parc
- Introduction au travail, instructions de sécurité et travail d'engagement
- Repas de midi avec des produits régionaux

Après-midi :

- Travail d'engagement
- Marche/transport jusqu'au lieu de départ
- Conclusion avec collation du Parc
- Retour ou nuitée sur place

Des changements de programme pour cause d'événements imprévisibles sont possibles à tout moment (p.ex. situation météorologique)

Encadrement des participants

Des spécialistes donneront des explications détaillées aux collaborateurs des entreprises et les encadreront durant l'entier de l'engagement.

Nombre de participants

8-20 personnes par chantier. En cas de nombre plus important de participants, plusieurs chantiers peuvent être organisés.

Tâches des partenaires

Parc régional Chasseral :

- Organisation et proposition des dates, du lieu d'engagement et des travaux à effectuer
- Elaboration des détails du programme
- Obtention des autorisations auprès des propriétaires et autorités concernées
- Préparation du matériel de travail/des outils
- Coordination des participants sur place
- Proposition pour d'éventuels hébergements, transports et repas

Entreprise :

- Inscription des collaborateurs
- Organisation de l'hébergement et des éventuels transports à mettre en place : Location de bus, réservation de train, etc...
Les réservations seront effectuées pour le compte de l'entreprise. En cas d'annulation ou d'autres changements, l'entreprise clarifie ceci directement avec l'hébergement, respectivement les transports concernés.
- Le Parc reçoit au plus tard une semaine avant l'engagement une liste des participants. Le nombre de participants inscrits à cette date (plus les éventuelles inscriptions tardives) sera facturé à l'entreprise. Les modifications dans la liste des participants moins d'une semaine avant l'engagement sont à annoncer directement sur place.

Coûts pour l'entreprise

Les engagements sont proposés à prix coûtant et calculés selon l'offre du Parc. Le Parc régional Chasseral prend à sa charge le matériel essentiel au chantier. En tant que cadeau de remerciement pour leur engagement, les participants reçoivent une petite surprise typique du Parc.

Assurance

Les questions d'assurance sont à la charge des participants. Un concept de sécurité est élaboré par le Parc. En cas d'accident, le Parc – sous réserve de tout droit contraignant – ne sera pas tenu pour responsable.

Les collaborateurs de l'entreprise sont assurés contre les accidents professionnels et non professionnels par leur entreprise tout au long de la durée de l'engagement. Les dommages à des tiers/objets engagent la responsabilité civile de l'entreprise.

Communication

L'entreprise a le droit de communiquer que ses collaborateurs participent à un engagement dans le Parc régional Chasseral. Elle ne peut utiliser le logo du Parc qu'avec son accord explicite.

Sauf demande expresse de l'entreprise, à mentionner dans le contrat, le Parc se réserve le droit de diffuser le nom de l'entreprise dans sa communication médiatique. Les photos prises par le Parc durant les activités de volontariat peuvent également être utilisées à des fins de communication médiatique. L'entreprise en informe ses collaborateurs.

Annulation

En cas d'annulation d'un engagement par l'entreprise plus d'une semaine avant le début de l'engagement, l'entreprise payera un forfait de CHF 250.-. Si l'annulation est effectuée au cours de la semaine avant l'engagement, tous les coûts déjà engagés doivent être payés dans leur totalité.

Le parc régional Chasseral se réserve le droit d'annuler à court terme un engagement à cause de conditions météorologiques extrêmes ou d'un incident exceptionnel (p.ex. orage violent, tempête, accident, etc.). Les annulations prévisibles ou dépendantes des conditions météorologiques ont lieu si possible 24 heures avant le début de l'engagement. Les frais effectifs déjà engagés restent dus.

Inscriptions et Renseignements

Inscription à l'aide du formulaire en ligne à cette adresse, au plus tard 1 mois avant le chantier-nature : <https://parcchasseral.ch/chantiersnature>

Le Parc se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions :
Info@parcchasseral.ch / +41 (0) 32 942 39 49